ACOSSTAT

Conjoncture

N° 245 – JANVIER 2017

Fin juin 2016, le nombre de microentrepreneurs inscrits s'établit à 1 119 000, en net ralentissement par rapport à l'année précédente (+ 4,8 % en évolution annuelle contre + 9,8 % mi-2015), en raison principalement d'une modification des règles du système de radiation d'office.

644 000 micro-entrepreneurs déclarent un chiffre d'affaires positif au deuxième trimestre 2016, soit 57,5 %, proportion stable par rapport à l'an dernier (+ 0,2 point). La progression du nombre de ces comptes économiquement actifs reste dynamique (+ 5,2%) sur un rythme néanmoins plus faible que celui observé un an plus tôt (+ 8,0 %).

Le chiffre d'affaires trimestriel global progresse lui aussi à un rythme encore soutenu (+ 9,4 %, après + 10,1 % un an plus tôt), tandis que le chiffre d'affaires trimestriel moyen reste sur la dynamique positive engagée en 2015, atteignant 3 446 euros au deuxième trimestre 2016 (+ 4,0 % sur un an fin juin 2016).

Quelques secteurs présentent toujours une évolution particulièrement dynamique en nombre de micro-entreprises économiquement actives. C'est le cas des transports (+ 59,9 % en glissement annuel à fin juin 2016). Cependant, le chiffre d'affaires moyen diminue dans ce secteur de 10,3 % par rapport à l'an dernier, tandis que celui de la quasitotalité des autres secteurs augmente ou stagne.

Le nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs ralentit dans la plupart des régions. Certaines restent toutefois très dynamiques (Aquitaine, Rhône-Alpes et lle-de-France).

LES MICRO-ENTREPRENEURS¹ FIN JUIN 2016

Fin juin 2016, le nombre de microentrepreneurs (ME) inscrits, ayant ou non déclaré un chiffre d'affaire, est de 1 119 000. Il augmente de 4,8 % sur un (+ 51 000), soit un rythme nettement plus faible que celui enregistré un an plus tôt (+ 9,8 % fin juin 2015). Cette décélération s'explique principalement par la hausse « mécanique » des radiations (268 000 sur les 12 derniers mois, soit 18,9 % de plus qu'aux 12 mois précédents) qui résulte de la modification de l'enregistrement des radiations d'office (*encadré*). Ces radiations, pour chiffre d'affaires nul durant deux années consécutives, sont à compter de 2015 concentrées sur la fin d'année. Les immatriculations sont en revanche en moindre baisse sur un an (- 0,5 % fin juin 2016 contre - 1,5 % fin juin 2015).

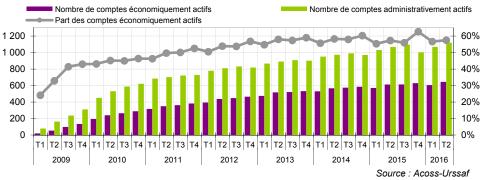
Le nombre de micro-entreprises ayant déclaré un chiffre d'affaires positif est aussi en ralentissement : + 5,2 % sur un an, contre + 8,0 % un an plus tôt. Ainsi, 644 000 micro-entrepreneurs sont économiquement

Tableau 1 : Nombre de micro-entreprises (ME) et chiffre d'affaires

	2015T2	2015T3	2015T4	2016T1	2016T2
Nombre de comptes ouverts ou fermés sur les 12 derniers moi	s (milliers	5)			
Nombre d'immatriculations au dispositif ME (1)	321	314	306	311	320
Evolution annuelle (en %)	-1,5	-4,5	-7,5	-5,8	-0,5
Nombre de radiations de comptes ME (2)	226	208	273	272	268
Evolution annuelle (en %)	-7,5	-15,3	3,9	8,7	18,9
Création nette de comptes ME (1)-(2)	95	106	33	38	51
Nombre de comptes en fin de trimestre (milliers)					
Nombre de comptes ME administrativement actifs (3)	1068	1 096	1004	1 069	1 119
Evolution annuelle (en %)	9,8	10,6	3,4	3,7	4,8
Nombre de comptes ME économiquement actifs (4)	612	613	629	606	644
Evolution annuelle (en %)	8,0	6,8	7,5	6,2	5,2
Part des comptes ME économiquement actifs (4)/(3)	57,3%	56,0%	62,7%	56,7%	57,5%
Evolution annuelle (en points)	-1,0 pt	-2,0 pts	2,4 pts	1,3 pt	0,2 pt
Chiffre d'affaires du trimestre					
Chiffre d'affaires global (millions d'euros) (5)	2 028	2 009	2 151	1 939	2 219
Evolution annuelle (en %)	10,1	10,3	11,3	11,0	9,4
Chiffre d'affaires moyen (euros) (5)/(4)	3 313	3 275	3 421	3 201	3 446
Evolution annuelle (en %)	2,0	3,3	3,6	4,5	4,0

Source : Acoss-Urssaf

Graphique 1 : Evolution des nombres de comptes administrativement et économiquement actifs



¹ Au 1^{er} janvier 2016, les régimes du micro-social et du micro-fiscal ont fusionné sous la dénomination « micro-entrepreneur ». Le champ de cette publication porte ainsi sur les micro-entreprises soumises au régime micro-social sous jacent au dispositif auto-entrepreneur institué en 2009 ; elle exclut les micro-entreprises payant leurs cotisations sociales selon le droit commun (*encadré*).

inscrits. Ils déclarent un chiffre d'affaires trimestriel moven de 3 446 euros, en hausse de 4,0 % sur un an (tableau 1 et graphique 2). Le chiffre d'affaires global reste sur une dynamique soutenue (+ 9,4 % en glissement annuel fin juin 2016, après + 10,1 % fin juin 2015) et atteint 2,22 milliards d'euros au deuxième trimestre 2016.

Des disparités sectorielles...

Fin juin 2016, la quasi-totalité des secteurs connaît une augmentation du nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs sur un an (tableau 2); seules les activités juridiques (-2,9 %), de commerce de détail non spécialisé (-2,0 %), de commerce de détail sur marchés non classé ailleurs (-1,2 %) et de commerce de détail non alimentaire (-0,2 %) font exception. Toutefois le rythme à la hausse se réduit pour la majorité des secteurs, et reste très contrastée (tableau 2).

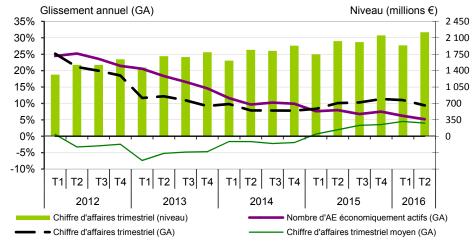
Le secteur des transports reste de loin le plus dynamique, et connaît encore une très forte accélération : +53,9 % sur un an, après + 27,0 % un an plus tôt. Une accélération, plus modérée, est aussi enregistrée dans les activités spécialisées de design (+8,8 % après + 3,8 % fin juin 2015). Les activités immobilières (+ 13,2 %), celles de nettoyage (+ 12,1%), de la santé (+ 14,6%) et des arts, spectacles et activités récréatives (+ 10,2 %) restent elles aussi sur des tendances nettement marquées à la hausse, audelà de 10 %, malgré une décélération.

En revanche, le nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs marque le pas dans plusieurs secteurs, dont les métiers de bouche (+3,3 % après + 9,1 %) et les activités sportives (+ 5,3 % après + 14,7 %). Les activités industrielles (+4,6 %) et le secteur du BTP (+2,4 % pour les travaux de finition et +3,1 % pour les autres activités), représentant ensemble près de 20 % des microentrepreneurs économiquement actifs, enregistrent eux aussi une évolution toujours positive mais significativement moins forte qu'un an auparavant.

Les secteurs de la coiffure et de la santé restent, de loin, ceux dont la part de microentrepreneurs économiquement actifs est la plus importante (respectivement 77 % et 78 %).

Le chiffre d'affaires trimestriel global augmente lui aussi dans tous les secteurs,

actifs fin juin 2016, soit 57,5 % des Graphique 2: Glissement annuel du nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs et du chiffre d'affaires trimestriel



Source: Acoss-Urssaf

excepté celui du commerce de détail sur marchés (-1,0%). La hausse est la plus forte dans les secteurs de la santé (+ 20,8 %), des activités immobilières (+23,8 %) et des transports (+38,0 %). Dans ce dernier, la progression reste toutefois modérée au regard de la très forte augmentation des effectifs. Le chiffre d'affaires moyen y diminue ainsi sensiblement (-10,3 %), alors qu'il augmente ou se stabilise dans les autres secteurs. Cette baisse est à mettre en relation avec celle de l'ancienneté moyenne des micro-entrepreneurs (Acoss Stat n°202) résultant de l'accélération des entrées dans ce secteur.

...et régionales

Dans toutes les régions le nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs continue d'augmenter, mais de façon plus modérée sur un an.

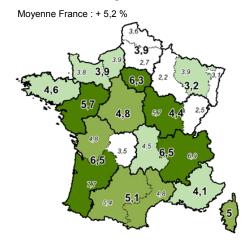
Une décélération marquée est observée dans les régions Franche-Comté (+ 2,5 % après +8,8 % un an auparavant) et Picardie (+ 2,7 % après + 7,9 %). Celle-ci enregistre d'ailleurs l'une des évolutions les plus faibles, avec la région Champagne-Ardenne (+ 2,2 %). A contrario, les évolutions les plus fortes s'observent dans les régions Aquitaine (+7,7 %), Rhône-Alpes (+ 6,9%) et lle-de-France (+ 6,3%).

La hausse du chiffre d'affaire trimestriel globale dépasse 11 % dans le sud ouest et en Rhône-Alpes. Elle est nettement plus modérée dans le Nord et à l'Est du pays.

> Frédérique BORIE Urssaf du Centre

Guillaume LIEVRE Urssaf de Poitou-Charentes

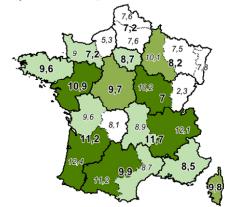
Carte 1 : Glissement annuel du nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs au 30 juin 2016



Source: Acoss - Urssaf

Carte 2 : Glissement annuel du chiffre d'affaires des micro-entrepreneurs au deuxième trimestre 2016

Moyenne France: + 9,4 %



Source : Acoss-Urssat

Note : les chiffres en gras portent sur le périmètre des régions administratives en vigueur à compter du 1er janvier 2016.

Tableau 2 : Les micro-entrepreneurs par secteur d'activité fin juin 2016

Prableau 2 : Les Mici	Nombre d'immatriculations au dispositif ME sur les 12			Nombre de radiations de comptes ME sur les 12			Nombre de ME administrativement actifs en fin de trimestre				Nombre de ME économiquement actifs en fin de trimestre					Chiffre d'affaires trimestriel global						
	de	rniers r			niers n	nois									% ME	millions						
Secteur d'activité	2015	milliers	2016	2015	milliers 2015	2016	milliers 2016	2015	GA (%) 2015	2016	milliers 2016	2015	GA (%) 2015	2016	éco. actifs 2016	d'euros	(iA		euros 2016	GA 2015	2016	
A - Agriculture, sylviculture	T2	T4	T2	T2	T4	T2	T2	T2	T4	T2	T2	T2	T4	T2	T2	T2	T4	T2	T2	T4	T2	
et pêche	0,6	0,6	0,6	0,4	0,5	0,5	2,4	11,9	5,8	3,0	1,5	8,9	9,3	2,6	63	5	9,8	1,5	3 081	0,5	-1,1	
CZ1 - Industrie	16,7	14,4	14,7	10,9	13,4	13,0	64,8	10,0	1,7	2,6	40,3	8,1	5,9	4,6	62	118	10,2	9,0	2 927	4,1	4,2	
CZ2 - Métiers de bouche	6,2	5,6	5,8	4,1	5,0	4,8	20,1	12,3	3,6	5,1	11,3	9,1	8,5	3,3	56	39	14,9	4,4	3 471	5,9	1,1	
F1 - BTP travaux de finition F2 - BTP autres	18,6	16,7 19,7	16,2	13,0 15,5	17,1	16,4	73,5 80,3	8,2	-0,5 -0,6	-0,3	41,6 44,1	6,3	7,1 6,8	2,4 3,1	57 55	200	12,1	9,6	4 798 4 961	6,7	7,0 6,9	
G1 - Commerce -	10,3	9,7	9,9	6,8	9,0	8,7	28,0	14,8	3.1	4,2	12,9	9,1	7,3	3,6	46	54	10,0	6,5	4 189	2,5	2,8	
réparation d'auto. G2 - Commerce de gros,	10,3	9,1	9,9	0,0	9,0	0,1	20,0	14,0	٥,١	4,2	12,9	9,1	7,3	3,0	46	54	10,0	0,5	4 109	2,5	2,0	
intermédiaires du commerce	10,1	10,1	10,4	7,3	9,0	8,7	27,7	12,4	4,6	6,4	12,0	9,4	12,3	5,9	43	58	21,4	11,8	4 819	8,1	5,6	
G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	1,1	1,1	1,1	0,8	1,0	1,0	3,1	10,3	2,9	2,7	1,7	6,7	8,5	2,4	55	8	3,0	7,0	4 697	-5,0	4,5	
G4 - Commerce de détail non alimentaire	13,4	12,4	12,2	10,1	12,3	11,9	43,9	8,0	0,2	0,7	24,8	4,9	4,8	-0,2	56	89	8,2	1,3	3 592	3,3	1,5	
G5 - Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	12,2	11,0	10,6	8,3	10,8	10,4	52,7	7,9	0,4	0,4	31,9	5,0	5,0	-1,2	60	65	7,4	-1,0	2 044	2,3	0,2	
G6 - Commerce de détail non spécialisé	10,7	9,5	9,7	10,4	11,9	11,2	33,0	0,9	-7,2	-4,4	17,6	-0,3	-1,1	-2,0	53	61	4,7	3,4	3 472	5,8	5,5	
H - Transports	8,9	11,3	16,5	3,7	5,9	6,7	24,4	54,3	46,2	66,9	7,6	27,0	43,0	53,9	31	21	24,4	38,0	2 804	-13,0	-10,3	
I - Hébergement et restauration	10,8	10,3	11,3	7,4	8,8	8,6	34,4	12,0	5,3	8,4	20,5	10,0	8,1	7,1	59	104	11,4	8,6	5 062	3,1	1,5	
J - Informatique	13,2	12,3	12,6	11,3	13,1	12,9	40,7	4,9	-2,1	-0,8	19,4	4,9	2,0	1,5	48	69	6,3	9,4	3 536	4,1	7,9	
K - Activités financières et d'assurance	2,3	2,3	2,4	1,6	2,1	2,1	5,8	14,8	5,2	6,1	2,8	13,1	13,1	7,9	48	11	28,7	7,2	4 091	13,8	-0,6	
L - Activités immobilières	5,3	5,9	6,5	3,5	4,3	4,3	15,3	15,6	13,9	16,8	6,4	12,4	19,2	13,2	42	36	31,7	23,8	5 570	10,5	9,3	
M1 - Activités juridiques	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	1,4	1,2	0,1	-1,5	0,8	-1,1	-3,9	-2,9	57	4	-5,8	3,8	5 664	-1,9	6,9	
M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	12,6	12,7	13,2	9,0	10,5	10,5	39,6	10,9	6,7	7,2	20,4	10,0	10,2	8,1	52	88	12,2	11,9	4 288	1,9	3,5	
M3 - Conseil pour les affaires et autres	17,6	17,3	19,0	12,9	14,8	14,9	52,0	10,9	6,1	8,4	24,7	8,7	5,6	5,3	47	110	7,4	7,6	4 450	1,7	2,2	
M4 - Activités spécialisées de design	5,6	6,2	7,1	4,5	5,4	5,5	22,9	5,5	4,2	7,6	11,9	3,8	7,9	8,8	52	42	11,5	14,7	3 500	3,3	5,5	
M5 - Autres activités scientifiques. et techniques	15,2	14,3	14,5	10,8	12,8	12,7	51,3	9,6	3,3	3,7	27,7	8,3	9,3	5,9	54	91	12,4	8,8	3 282	2,8	2,7	
N1 - Activités de nettoyage	8,7	8,2	9,0	5,0	6,2	5,9	29,1	16,5	8,2	11,8	17,3	14,3	13,8	12,1	60	53	19,8	17,4	3 037	5,2	4,7	
N2 - Autres de service administratif et de soutien	12,0	11,3	11,4	10,5	12,0	11,7	40,2	4,0	-1,8	-0,7	23,4	3,7	3,8	1,5	58	78	5,4	3,8	3 327	1,6	2,3	
PZ - Enseignement	13,0	12,6	13,0	9,5	10,5	10,6	48,0	8,3	4,8	5,4	30,3	7,6	5,4	5,8	63	99	4,0	9,0	3 265	-1,3	3,0	
QZ - Santé	12,6	13,0	14,1	5,9	6,8	6,9	50,5	18,3	16,2	16,6	39,4	18,4	16,6	14,6	78	105	20,4	20,2	2 678	3,3	4,8	
R1 - Arts, spectacles, activités récréatives	20,3	20,6	21,3	12,1	15,0	15,1	76,6	13,1	8,6	8,9	44,7	12,0	12,7	10,2	58	106	16,1	14,7	2 380	3,0	4,1	
R2 - Activités sportives	8,6	7,1	7,0	4,6	5,4	5,3	30,5	16,3	6,4	5,8	20,3	14,7	7,4	5,3	67	54	8,9	9,2	2 635	1,3	3,7	
S1 - Réparations hors automobile	6,0	5,0	4,5	4,6	5,5	5,2	24,0	6,2	-2,0	-2,7	16,1	4,8	2,8	0,1	67	48	8,6	7,4	2 970	5,6	7,3	
S2 - Coiffure et soins du corps	11,6	10,4	10,2	9,9	10,5	9,9	52,1	3,5	-0,2	0,5	40,0	4,0	3,4	1,8	77	105	10,0	7,6	2 619	6,3	5,7	
S3 - Autres services personnels	10,7	10,1	10,3	8,0	9,3	9,0	39,5	7,8	2,5	3,5	25,0	6,9	5,6	4,3	63	65	8,2	7,4	2 592	2,4	2,9	
Z - Autres	4,0	4,1	4,4	2,6	3,4	3,4	11,3	14,8	8,3	9,9	5,5	10,7	12,1	12,8	49	16	11,8	12,9	2 969	-0,2	0,1	
Inconnu	0,1	0,2	0,4	0,4	0,3	0,5	0,4	-31,4	-20,2	-13,5	0,2	-40,6	-40,0	-33,3	39	1	-44,3	-30,4	2 969	-7,2	4,3	
TOTAL	321,1	306,3	319,5	225,8	273,0	268,4	1 119,3	9,8	3,4	4,8	643,8	8,0	7,5	5,2	58	2 219	11,3	9,4	3 446	3,6	4,0	
dont : professions libérales	103,2	102,2	107,9	69,0	79,3	79,9	350,3	11,9	7,9	8,7	204,7	11,4	9,8	8,6	58	684	10,6	11,9	3 342	0,7	3,0	
artisans- commerçants	217,9	204,1	211,7	156,8	193,6	188,4	769,0	8,9	1,5	3,1	439,1	6,5	6,4	3,6	57	1 535	11,7	8,3	3 495	4,9	4,5	

GA : glissement annuel n.d. : non disponible

Source : Acoss-Urssaf

Encadré : Sources et méthodologie

Du dispositif auto-entrepreneur...

Le régime de l'auto-entrepreneur (AE) a été créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Il concerne les activités commerciales, artisanales et certaines activités libérales. Sont exclues du dispositif les professions libérales affiliées à une caisse de retraite autre que la Cipav (Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse) ou le RSI (Régime social des indépendants), à savoir, notamment, les activités agricoles rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA), les professions juridiques et judiciaires, les professions de santé, les experts comptables, les agents généraux d'assurance. Sont également exclues les activités relevant de la TVA immobilière (opérations des marchands de biens, lotisseurs, agents immobiliers...). Les sont, comme les autres travailleurs indépendants, affiliés au RSI pour l'assurance maladie. Ce régime est caractérisé par :

- des formalités de création allégées,
- le paiement de cotisations uniquement lorsque l'activité génère un chiffre d'affaires,
- le caractère libératoire des versements de cotisations et contributions sociales et, si le revenu fiscal de référence ne dépasse pas un certain seuil, de l'impôt sur le revenu (les taux de prélèvement sont définis dans le tableau A),
- la franchise de TVA, et donc sa nonrécupération.
- l'absence de limitation de durée, dès lors que le chiffre d'affaires est inférieur aux seuils du régime micro fiscal (soit 82 200 € pour une activité d'achat/revente et 32 900 € pour une activité de prestations ou de service en 2016). En cas de dépassement, sans toutefois dépasser les seuils de franchise de TVA (90 300 € pour les activités d'achat-vente et 34 900 € pour les activités de prestation de services), il est possible de conserver le régime d'AE l'année du dépassement et la suivante.

Depuis le 1er janvier 2011, tout AE est soumis à l'obligation de déclarer son chiffre d'affaires à chaque échéance, quel que soit le montant, même s'il est nul. Il est aussi redevable depuis cette date de la contribution à la formation professionnelle. En outre, à compter de 2012, l'AE est redevable, pour chaque déclaration non réalisée, d'une pénalité d'un montant égal à 1,50 % du plafond mensuel de sécurité sociale en vigueur arrondi à l'euro supérieur et d'une taxation d'office calculée en fonction du nombre de déclarations mensuelles ou trimestrielles non transmises au terme de l'année.

Tableau A: Taux applicables en 2016

Pour approfondir...

Versement libératoire de Prélèvement social l'impôt sur le revenu Vente de marchandises 13.4% 1.0 % Prestations de services commerciales ou artisanales 23.1 % 1.7 % Autres prestations de services relevant du RSI 23.1 % 2.2 % Activités libérales relevant de la CIPAV 22.9 % 2.2 %

Les Urssaf enregistrent les déclarations et les paiements pour le compte de tous les organismes sociaux (RSI et CIPAV notamment), ainsi que pour les services fiscaux si le cotisant choisit le prélèvement libératoire.

...au régime du micro-entrepreneur

La loi Pinel du 18 Juin 2014 a créé un régime unique, simplifié, en fusionnant au 1er janvier 2016 les régimes du micro-social (AE) et du micro-fiscal. Ce régime dit du « micro-entrepreneur » (ME) permet à l'ensemble des travailleurs indépendants concernés de bénéficier du mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations basée sur le chiffre d'affaires réalisé, ainsi que de l'option pour le prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu sous conditions de revenu.

Ce régime devait s'appliquer automatiquement au 1er janvier 2016 à l'ensemble des travailleurs indépendants relevant des professions artisanales ou commerciales et à ceux relevant de la Cipav bénéficiant des régimes micro fiscaux définis aux articles 50-0 et 102 ter du code général des impôts. Toutefois, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 est revenue partiellement sur ces dispositions : les travailleurs indépendants bénéficiant des régimes fiscaux de la micro entreprise qui relevaient au 31 décembre 2015 du régime social de droit commun, ont été maintenus dans ce régime, sauf demande contraire.

Les radiations

Depuis la mise en place du dispositif, les radiations interviennent plus fortement au quatrième trimestre de chaque année en raison de la réglementation qui rend effective certaines demandes de radiation au 31 décembre de l'année. La radiation intervient systématiquement au quatrième trimestre lorsque :

- la demande de radiation pour changement de régime d'imposition ou de changement de régime (régime AE vers régime « classique des travailleurs indépendants) est effectuée plus de trois mois après le début d'activité;
- le chiffre d'affaires annuel déclaré par l'AE dépasse le seuil de franchise de TVA;
- le chiffre d'affaires annuel déclaré par l'AE dépasse deux années consécutivement le seuil de régime micro-fiscal.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2011 a introduit à compter du 1er janvier 2011 un mécanisme de radiation d'office en cas de chiffres d'affaires nul sur 24 mois ou 8 trimestres consécutifs.

La loi Pinel du 18 Juin 2014 a supprimé cette disposition et a aligné le mécanisme de radiation pour chiffre d'affaires nul sur celui des travailleurs indépendants « classiques » compter du 1er janvier 2016, ce type de radiation intervient au 31 décembre après deux années consécutives sans chiffre d'affaires. radiations d'office en cours d'année ont ainsi été suspendues dès le début de l'année 2015.

En 2015, dans plus de 95 % des cas, les radiations sont consécutives à une absence de déclaration de chiffre d'affaires ou de chiffre d'affaires nul pendant 8 trimestres consécutifs. Moins de 2 % des radiations sont la conséquence d'un dépassement de seuil.

Radiations en 2015	%
Dépassement de seuils	1,9%
Aucune déclaration de CA pendant 8 trimestres consécutifs	95,4%
Autres motifs	2,7%
Total des comptes radiés	100,0%

Source Acoss-Urssaf

Les dépassements de seuils sont plus fréquents dans le BTP, le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, et la santé. A l'inverse dans les activités de commerce (hors commerce de gros, intermédiaires du commerce) les radiations pour dépassement de seuil sont rares.

Le suivi statistique

Les informations statistiques sur les ME exploitées dans cette publication sont issues du système d'information décisionnel de l'Acoss et des Urssaf. Celui-ci centralise depuis 2009, via des alimentations mensuelles, les informations relatives aux ME de la France entière hors Mayotte. Les données utilisées dans cette publication sont issues d'une extraction au 31/12/2016.

Afin de mieux classifier les activités des ME, une nomenclature spécifique agrégée en 30 classes a été constituée. Elle est construite à partir de la nomenclature d'activités entrée en viqueur au 1er janvier 2008 (NAF rév.2). Certaines classes sont issues des nomenclatures agrégées connues (A, H, I, J, K, L, P, Q), d'autres sont des regroupements de postes à des niveaux plus ou moins fins, tels que « CZ2 - Métiers de bouche » par exemple. Le détail de la nomenclature est disponible sur acoss.fr.

Définitions

Est considéré comme administrativement actif un ME ayant été immatriculé avant ou pendant la période et non radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou pas un chiffre d'affaire positif.

Est considéré comme économiquement actif un ME ayant déclaré un chiffre d'affaire positif sur la période étudiée.

- « Les auto-entrepreneurs fin 2015 », Acoss Stat n°235, juillet 2016.
- « Les auto-entrepreneurs en 2013 : leur nombre continue de progresser mais leur chiffre d'affaires moyen diminue », Acoss Stat n° 202, décembre 2014.

Retrouvez sur acoss.fr les publications de l'Acoss et des Urssaf, des données à télécharger, ainsi que des précisions sur les sources et les méthodologies.

